

ARRÊTÉ MUNICIPAL

FERMETURE DE L'ÉCOLE DE DURY, GROUPE SCOLAIRE PIERRE DESSE EN RAISON D'UN EPISODE DE CANICULE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DURY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, et L 511-1 ;

Vu le Code de l'Éducation nationale ;

Vu les recommandations de Météo-France et les bulletins de vigilance ;

Considérant que les températures extrêmes prévues mettent en danger la santé des enfants et du personnel scolaire, notamment en l'absence de dispositifs de climatisation adaptés dans les locaux de l'école du groupe scolaire Pierre Desse ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes fréquentant l'établissement scolaire ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'école de Dury, groupe scolaire Pierre Desse, située 4 rue Jules Ferry modifie ses horaires d'ouverture.

L'école sera ouverte uniquement le matin et fermée l'après-midi le jeudi 25 juin 2026 et le vendredi 26 juin 2026.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, au directeur de l'école concernée, et affiché en mairie ainsi qu'à l'entrée de l'établissement.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par le Code de la justice administrative.

Fait à Dury, le 24 juin 2026



Madame le Maire,

Anne PINON